



République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Convocation le :

Séance du mercredi 16 avril 2025

seize avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Carine GANDREY, Maire.

Sont présents : Carine GANDREY, Robert JOANIN, Michelle MAY, Auriane GOURBEYRE, Robert MASSON, Christiane DUCLOS, Daniel JAY, Catherine MEYNIEL, Guillaume PEYCELON, Jacques MARECHAL, Guy BAROU, Pascal MEFTAH, Sylvaine MASSACRIER, Aurélie DEMEURE

Représentés : Jean-Michel MARIANI représenté par Carine GANDREY

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance : Sylvaine MASSACRIER

Objet de la délibération :

**ADHESION AU
SERVICE JURIDIQUE
DE LOIRE FOREZ
AGGLOMERATION
DE_018_2025**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1

Vu les statuts de la Communauté,

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 adoptant son schéma de mutualisation,

Vu la saisine pour avis du comité social territorial de la communauté qui se tiendra le 24 juin 2025,

Vu la saisine pour avis du comité social territorial du centre de gestion de la Loire qui se tiendra le 22 mai 2025,

Instaurer de nouvelles logiques de solidarité et assurer l'optimisation des moyens humains et techniques entre les communes et l'intercommunalité constitue un enjeu majeur pour le bloc local.

Dans cette dynamique, un certain nombre de mises en commun ont été imaginées à l'attention des communes telle que la mise à disposition du service commun commande publique / assistance juridique porté par Loire Forez agglomération.

La présente convention de mise à disposition de service précise l'objet, les missions et l'estimation du nombre d'unités d'œuvre nécessaires, la situation des agents exerçant leurs fonctions dans ce service, les modalités d'intervention du service, les conditions financières et modalités de remboursement, la durée, et les modalités de responsabilité et de litiges relatifs à cette convention.

Considérant la technicité particulière que ce service peut apporter à la commune et le besoin existant en matière de commande publique et d'assistance juridique, la commune souhaite solliciter ce service commun pour l'assistance technique sur ces missions :

Mission de base en matière de commande publique :

Date de transmission de l'acte: 16/05/2025

Date de réception de l'AR: 16/05/2025

042-214200875-DE_018_2025-DE

A G E D I

- Rencontre(s) avec le représentant de l'acheteur adhérent pour cerner les besoins
- Rédaction des pièces administratives du dossier de consultation des entreprises (AE – CCAP – RC), relecture du CCTP pour en vérifier la cohérence avec les pièces administratives

Passation :

- Lancement de la consultation :
 - Publicité sur la plateforme via les identifiants de l'acheteur – sur BOAMP et/ou autres supports à la charge directe de la commune
- Gestion des questions des candidats : réception et réponses après consultation des services de l'acheteur
- Réception des offres
- Ouverture des offres
- Transmission des offres au représentant de l'acheteur
- Rédaction du cadre de tableau d'analyse
- Relecture du tableau d'analyse des offres complété par l'acheteur
- Organisation de la CAO ou commission marché
- Envoi des courriers d'information aux entreprises non retenus (signés par le représentant légal de l'acheteur)
- Mise au point du marché le cas échéant
- Organisation des séances de négociation, secrétariat le cas échéant
- Notification du marché signé par le représentant légal de l'acheteur
- Assistance à la rédaction des délibérations afférentes aux marchés
- Rédaction du rapport de présentation
- Préparation des dossiers pour la transmission au contrôle de légalité des contrats et avenants

Exécution :

- Rédaction des modifications de marché (avenants)
- Gestion des actes de sous-traitance

Mission annexe en matière d'achat public :

- Guide de procédures
- Cartographie des achats
- Autre besoin en termes d'exécution des marchés publics
- ...

Mission d'assistance juridique :

- Réponse aux demandes de conseil
- Validation des actes juridiques (convention, arrêté...)

Date de transmission de l'acte: 16/05/2025

Date de reception de l'AR: 16/05/2025

042-214200875-DE_018_2025-DE

A G E D I

- Assistance dans le cadre de réunion ou rendez-vous à portée juridique
- Relation avec les avocats – gestion des contentieux
- Rédaction d'actes et de notes

Pour ce faire, le montant de la mise à disposition est évalué sur un volume prévisionnel d'unités d'œuvre.

A titre estimatif, le coût de l'unité d'œuvre applicable étant de 172 € pour la mission de base en commande publique, de 32€ pour la mission annexe en commande publique et de 64 € pour l'assistance juridique (coût unitaire 2023). Le remboursement de la mise à disposition s'effectuant par application des frais réels, la collectivité remboursera Loire Forez Agglomération par application des coûts réels déterminés en année N selon le nombre d'unités d'œuvre réellement exécutées en N et le coût de l'unité d'œuvre du service définitif de N-1.

Le coût de l'année N-1 sera communiqué à la collectivité dès sa parution.

Il convient alors de proposer la signature de la convention pour un montant estimatif maximal de 800 euros

Madame Carine GANDREY présente le détail du tableau des tarifs applicables dans le cadre de la convention.

Madame Sylvie MASSACRIER demande si le CDG42 ne peut pas apporter un soutien juridique à la commune. Madame Carine GANDREY précise que le CDG42 ne peut apporter son expertise juridique aux collectivités territoriales que dans le domaine des ressources humaines.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE de faire appel au service commun commande publique et assistance juridique porté par Loire Forez agglomération afin de bénéficier de la mise à disposition de ce service pour son assistance technique auprès de la commune en matière de commande publique et d'assistance juridique à compter de la date de signature de la convention par les deux parties et jusqu'à réalisation de l'intégralité des prestations,**
- **APPROUVE la convention qui s'y rattache,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre document qui s'y rattache.**

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Carine GANDREY

Date de transmission de l'acte: 16/05/2025

Date de reception de l'AR: 16/05/2025

042-214200875-DE_018_2025-DE

A G E D I